



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET

AVIS PUBLIC ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par les projets de règlements suivants :

- 307-15 *modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 307 afin d'assurer la concordance au règlement 337-2023 de la MRC du Haut-Saint-Laurent*
- 308-47 *modifiant le règlement de zonage numéro 308 afin d'assurer la concordance au règlement 337-2023 de la MRC du Haut-Saint-Laurent*
- 309-12 *modifiant le règlement de construction numéro 309 afin de modifier certaines dispositions*

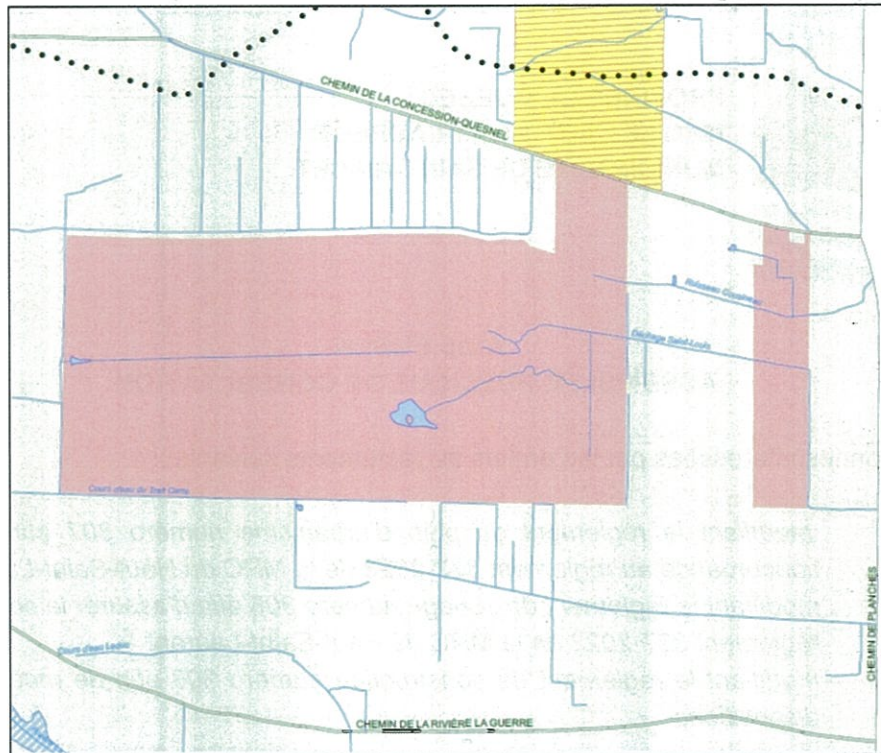
AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 17 juin 2024, le conseil municipal de la municipalité de Saint-Anicet a adopté les projets de règlements 307-15, 308-47 et 309-12 modifiant respectivement le plan d'urbanisme, le règlement de zonage ainsi que le règlement de construction.

Le projet de règlement 307-15 vient modifier le plan d'urbanisme de la municipalité afin de mettre à jour le tableau des territoires d'intérêt écologique présents sur le territoire, d'ajouter un moyen de mise en œuvre visant à régir les activités et usages à l'intérieur de ces territoires et de remplacer l'affectation de conservation correspondant à la Tourbière Small Teafield par une affectation Agricole de type 1. Le tout en concordance avec le règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC.

Le projet de règlement 308-47 vient modifier le règlement de zonage de la municipalité afin de mettre à jour le tableau des territoires d'intérêt écologique présents sur le territoire, d'ajouter des dispositions visant à régir les activités et usages à l'intérieur de ces territoires et d'agrandir la zone A-16 à même l'ensemble des zones CON-5 et CON-6. Le tout en concordance avec le règlement 337-2023 modifiant le schéma d'aménagement de la MRC.

Les deux projets de règlements précédents concernent principalement le territoire d'intérêt écologique « Small Teafield ». Les deux sections de ce milieu sont localisées en rose sur le plan ci-dessous :



Le projet de règlement 309-12 vient modifier le règlement de construction de la municipalité afin de permettre le polythène (polyéthylène) comme matériau de revêtement des bâtiments en forme de dôme et d'autoriser les bâtiments ayant une forme de demi-cylindre couché pour les usages d'utilité publique.

2. Qu'une assemblée publique de consultation sur ces projets de règlements aura lieu le 8 juillet à 18h00, à la salle du conseil située au 333, avenue Jules-Léger à Saint-Anicet. Au cours de cette assemblée publique de consultation, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le contenu de ces projets de règlements ainsi que les conséquences de leur adoption. Le conseil municipal entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
3. Les projets de règlements ci-haut mentionnés peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville situé au 335, avenue Jules-Léger durant les heures normales d'ouverture ainsi que sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.stanicet.com
4. Ces projets de règlements **ne contiennent pas** de dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Avis public donné à Saint-Anicet, ce 19 juin 2024

Denis Lévesque
Directeur général et greffier-trésorier